

CONCOURS PHOTOS

*

Dans le cadre du congrès chaque participant peut exposer les photographies qu'il désire, mais **participeront au concours photos que les photographies répondant aux critères du règlement :**

- 1) Lors des journées du 20 et 21 octobre un concours photographique aura lieu dans le cadre du 8^e congrès spéléologique des Grands Causses.
- 2) Tout participant au congrès pourra concourir.
- 3) Thème : Vos photographies de **"famille" Spéléo ou vos photographies "portrait" Spéléo** (groupe, expédition, intérieur ou extérieur de cavité...).
- 4) Les photographies devront être d'un format minimum : 18 X 24 cm. et pourront être présentées en couleur ou noir/blanc. Les diapositives sont exclues.
- 5) Les photographies prises en compte pour le concours ne devront porter aucune mention, inscription ou repère tant sur le recto que sur le verso.
- 6) Un numéro sera apposé par les organisateurs (contacter sur place Edith PELOUS) sur les photographies du concours afin de reconnaissance pour les résultats qui seront proclamés le dimanche vers 11 h.
- 7) Le jury sera constitué sur place par des personnalités présentes. Son jugement sera sans appel.
- 8) Les photographies seront ensuite restituées à leurs auteurs.
- 9) Les divers prix et lots seront exposés sur le lieu du concours.
- 10) Le concours sera clos à la délibération du jury.

Nous vous invitons

au

8^e Congrès Spéléologique des Grands Causses

- Assemblée Générale 1984 Midi-Pyrénées
- Et participation de Languedoc-Roussillon



Charles BESSIERES

20-21 OCTOBRE 1984

Cirque de Navacelles

— Larzac

— Baume Auriol

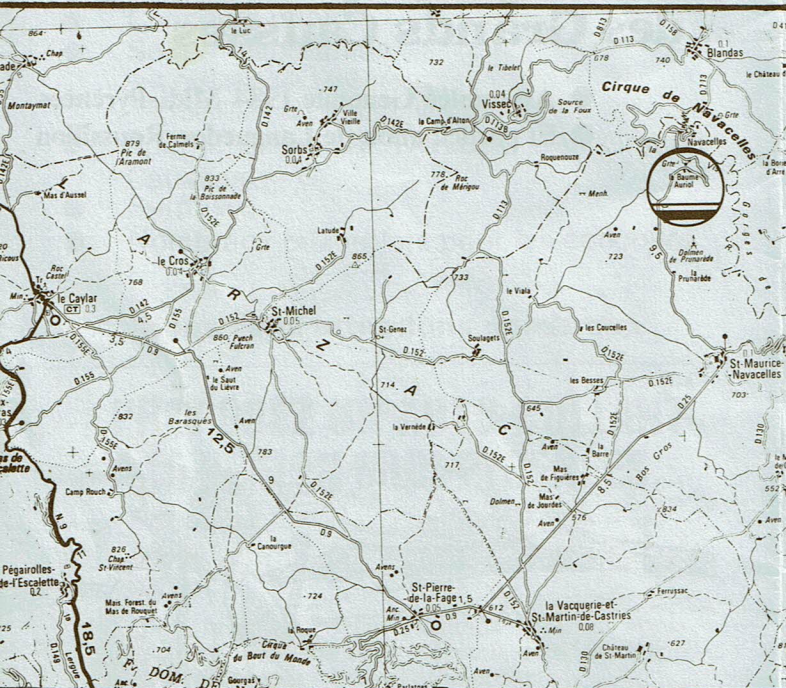
Pas d'inscription à renvoyer !

*

Aucune contribution ne vous sera réclamée

*

VOUS ETES NOS INVITÉS



NOURRITURE

Les repas sont tirés du sac

HÉBERGEMENT

Camping sauvage ou grange-abri

SAMEDI SOIR

Soirée merguez-brochettes

Buvette et ... Surprise !

Un service de bar sera assuré
durant le rassemblement

*

Possibilité sur place de prendre
des repas au restaurant
(S'inscrire en arrivant).

Ce grand rassemblement-congrès, que nous voulons être, avant tout, un lieu de rencontre pour les spéléologues régionaux ne sera pas dans sa forme un congrès habituel. Nous voulons, en priorité, créer la FÊTE de la Spéléologie. Les congrès des Grands Causses et leurs participants, nous ont habitué à proposer débats, expositions, concours photos et, autres manifestations, mais ceci dans une atmosphère détendue et informelle.

Cette année encore, ce congrès libre à vous, d'accès et de participation, où l'Amicale des Grands Causses à fait un gros effort pour vous inviter sans vous réclamer aucune contribution, se déroulera sur le Causse du Larzac, terrain de prédilection des spéléologues. La spéléologie y sera à l'honneur.

A vous aussi d'apporter sur place, vos idées d'animation, vos documents, vos films et diapos et votre bonne humeur !

Nous pensons alors que la FÊTE sera réussie.

Les organisateurs.



Pour tous renseignements :

Une seule adresse :

**Amicale Spéléologique
des Grands Causses**

B.P. 61 - 12103 MILLAU CEDEX

et

des numéros de téléphone :

Midi-Pyrénées : (63) 93.22.14

Languedoc-Roussillon : (63) 50.54.41

Congrès : (65) 60.65.48

Concours photos : (61) 25.79.61

Prix Spéléoc : (61) 83.41.29

Les personnes intéressées pour faire partie des membres des différents jury sont priées d'entrer en contact avec les organisateurs.

RÈGLEMENT DU PRIX SPÉLÉOC

- I. Le prix Spéléoc a été créé le 22 octobre 1983 à l'initiative de la revue **SPELEOC** pour honorer et encourager les personnes qui auront œuvré utilement au maintien et à la progression de la spéléologie en tant qu'activité morale, éducative, sportive, scientifique, technique et humanitaire.
- II. Il sera remis chaque année durant le congrès régional **MIDI-PYRÉNÉES** à la personne ou à l'équipe dont l'œuvre aura été jugée la plus digne par le Jury du Prix SPÉLÉOC.
- III. Pourront postuler à ce prix toutes les personnes physiques ou groupes de personnes physiques formant une équipe qui auront réalisé une œuvre intéressant la spéléologie n'ayant pas déjà été récompensée dans un autre concours. Le JURY décidera souverainement de l'opportunité d'accepter ou de rejeter les candidats dont l'œuvre ne serait pas en conformité avec l'esprit du présent règlement.
- IV. Les œuvres présentées pourront revêtir n'importe quel aspect et utiliser n'importe quel support ou moyen d'expression. Aucune restriction n'est formulée quant à leur objet si ce n'est qu'elles doivent s'intégrer dans le cadre de la spéléologie et être rigoureusement conformes aux exigences de l'article I.
- V. Les organisateurs des congrès régionaux **MIDI-PYRÉNÉES** se devront de tout mettre en œuvre pour assurer coûte que coûte la remise du PRIX SPELEOC chaque année pendant la durée des congrès.
- VI. Chaque année le JURY DU PRIX SPELEOC sera formé à la diligence du directeur de la revue SPELEOC sur propositions des correspondants départementaux de la dite revue. Les personnes pressenties pourront éventuellement être choisies en dehors du milieu spéléologique si leur compétence le justifie. Les candidats ne pourront être membres du jury.
- VII. Le nombre des membres du jury est fixé au minimum à onze hommes ou femmes de nationalité française dont un président du jury qui animera les débats et prononcera les décisions. Ce dernier sera coopté par les MEMBRES DU JURY dès la réunion de celui-ci.

- VIII. Chaque œuvre sera notée de 0 à 20 par chacun des jurés selon sa conviction. Le total des onze (ou davantage) notes additionnées sera divisé par onze (ou davantage) pour établir la notation moyenne qui servira à approcher de la décision finale. Lorsque la notation moyenne de chaque œuvre sera connue du jury, celui-ci débattera de réajustements éventuels dont le but est de rectifier des erreurs d'appréciation possibles en plus ou en moins à la suite du premier examen. Cette façon de procéder limite considérablement les risques d'ex-aequo. Toutefois, si le cas devait se produire, le Président du JURY devra trancher sans que quiconque puisse contester sa décision.
- IX. Le président du jury appelle le lauréat et lui remet publiquement le trophée s'il s'agit de la première remise du PRIX SPELEOC. Il en sera de même si un lauréat remporte le prix deux ou plusieurs années consécutives. S'il ne s'agit pas de la première remise du prix et si le lauréat n'a pas reçu le PRIX SPELEOC l'année précédente **c'est le lauréat de l'année précédente** qui remettra le prix au nouveau lauréat sauf cas de force majeure. En cas d'empêchement du lauréat de l'année précédente c'est le **président du jury** qui remettra le prix. Le **lauréat** sera **gardien et responsable du trophée** du jour de la remise du prix au jour de la remise suivante.
- X. Le **président du jury** établira un procès verbal consigné dans un registre spécial et publié dans les actes du congrès et dans SPELEOC. Il y sera fait mention de la date, de la composition du jury, des noms des candidats et de l'œuvre qu'ils auront présentée, du nom du lauréat. L'agence **France-Presse** sera tenue informée par le directeur de SPELEOC le jour même ou le lendemain de la remise du prix.
- XI. Les **organismes et le jury** auront le devoir de veiller à l'observation stricte du présent règlement.
- XII. Le **trophée restera propriété insaisissable de la REVUE SPELEOC.**



Pendant ce congrès

- Assemblée Générale de la région Midi-Pyrénées.
- Exposition photos
- Exposition topos
- Vente publications
- Vente matériel
- Concours photos
- Soirée diaporamas
 - A l'assaut des ténèbres
 - Expédition spéléologique Congo 84
- Apéritif offert par l'Amicale des Grands Causses
- Surprise...
- Nombreux prix et lots pour les concours

Nous vous attendons nombreux

PROPOSEZ UN AUTO-COLLANT A LA RÉGION MIDI-PYRÉNÉES...

★

Dans le cadre de ce rassemblement, un appel d'offre-concours est organisé pour doter la région Midi-Pyrénées d'un nouvel auto-collant.

Pour le rassemblement, préparez vos maquettes et lors des journées des 20 et 21 octobre, un choix sera effectué parmi les propositions par les responsables régionaux.

Transmettez vos maquettes au délégué régional, au C.T.R., ou aux organisateurs du congrès. Vous pouvez également apporter vos documents au congrès (dernier délai : le 20 octobre au soir).

TOBIE - JULIAN

La technique de pointe

Escalade / Spéléologie / Randonnée

**19, rue du Palais (parking préfecture)
34000 Montpellier - Tél. (67) 66.27.68**

Réunion du Conseil d'administration de la région Midi-Pyrénées

Cet imprimé tient lieu de convocation

Début de la réunion :

Le samedi 20 octobre 1984 à 17 heures

Nombre de représentants par C.D.S.

09 : 2 représentants

12 : 2 représentants

31 : 3 représentants

32 : 1 représentant

46 : 3 représentants

65 : 1 représentant

81 : 2 représentants

82 : 1 représentant

Représentants régionaux : 5 représentants

Les C.D.S. dont les membres voudront se réunir lors de ces deux journées auront à leur disposition du matériel pour travailler dans les locaux ou en plein air si le temps le permet.

Dès le début du congrès, prendre contact avec les organisateurs. Merci.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIDI-PYRÉNÉES

Cet imprimé tient lieu de convocation

Début de l'Assemblée Générale :

Le dimanche 21 octobre à 9 h 30

Ordre du jour :

- Compte-rendu du Président
- Compte-rendu du Secrétaire
- Compte-rendu du Trésorier
- Compte-rendu des diverses commissions (avancement des travaux)
- Questions diverses (ces questions sont à mettre à l'ordre du jour en début de séance)

Les commissions dont les membres voudront se réunir lors de ces deux journées, auront à leur disposition du matériel pour travailler dans des locaux ou en plein air si le temps le permet.

Dès le début du congrès, prendre contact avec les organisateurs. Merci